



Marennes, le 14 juin 2013

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

19 JUN 2013

COURRIER ADMINISTRATIF

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

19 JUN 2013

COURRIER ADMINISTRATIF

Madame la Directrice
Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
15, rue Arthur Ranc
BP 539
86020 POITIERS Cedex

N/REF : BT/CV n° 922

courriel : service.urbanisme@marennnes.fr

OBJET : AVAP de la commune de Marennes – Evaluation environnementale.

Madame la Directrice,

Comme vous le savez très certainement, notre commune mène, depuis un an, des études en vue de la création d'une AVAP sur son territoire, ces études venant compléter celles qui avaient été menées de 2004 à 2009 afin de créer une ZPPAUP. Après cette année d'études, la commission locale, au sein de laquelle la DREAL est représentée par Madame Anne-Françoise HECTOR, Inspectrice des sites, a validé, au cours de sa réunion en date du 04 juin dernier, le projet d'AVAP.

Il est désormais prévu de présenter ce projet, pour arrêt, au conseil municipal, lors de sa prochaine réunion en date du 27 juin, le passage de notre dossier devant la CRPS étant prévu en novembre.

Il apparaît toutefois que, compte-tenu du décret du 02 mai 2012, et plus particulièrement de l'article R.122-17-2 et R.122-18-1, les AVAP sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas, l'autorité administrative compétente en matière d'environnement déterminant si une évaluation environnementale doit être réalisée. Or, notre PLU, qui a été approuvé par le conseil municipal le 07 mars dernier a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale (suivie régulièrement par vos services dans le cadre de la révision du PLU) qui a reçu l'avis favorable de l'autorité environnementale. Notre dossier AVAP reprend dans son diagnostic et son rapport de présentation tous les éléments de cette évaluation environnementale.

Aussi, vous serais-je reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si notre dossier AVAP doit être accompagné d'une nouvelle évaluation environnementale.

Vous trouverez ci-joint, sous forme de CD Rom, notre projet d'AVAP dans son état le plus avancé.

Vous remerciant de l'intérêt avec lequel vous voudrez bien examiner notre dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Mickaël VALLET
Maire de Marennes
Conseiller général

